

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/appele-mobilisation-proces-THT>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Lignes THT > Actualités > **Juillet 2013 : Procès pour un militant anti-THT**

23 juillet 2013

Juillet 2013 : Procès pour un militant anti-THT

Nous relayons ici l'appel à mobilisation pour venir soutenir un militant anti-THT, qui avait été accusé de "dégradation en réunion" sur un pylône et qui passe jeudi 25 en procès pour refus de prélèvement des empreintes digitales et de l'ADN. Tout soutien (présence au rassemblement, aide financière) est le bienvenu !

L'État fait (encore) jouer sa justice face à l'opposition au nucléaire et à la THT !

Procès pour refus de prélèvements des empreintes digitales et de l'ADN

Appel à rassemblement jeudi 25 juillet 2013 à 15h devant le TGI (Tribunal de Grande Instance) de Rennes

Certes, le procès du 11 juillet 2013 au TGI de Laval des 5 militant.e.s antinucléaires, accusé.e.s d'avoir « dégradé en réunion » un pylône en construction de la ligne Très Haute Tension Cotentin-Maine, a révélé l'inconséquence d'un dossier d'instruction pitoyable (le rendu du jugement sera prononcé le 26 septembre 2013). On peut même dire qu'il a touché l'ubuesque, lorsque l'avocat de RTE (Réseau Transport d'Electricité) s'excusait presque de demander des réparations ou quand le procureur lui-même avouait la médiocrité des preuves qu'il avait à notre encontre.

Mais le ridicule ne tue pas, surtout pas l'État, et son industrie nucléaire désastreuse, de l'extraction coloniale d'uranium au Niger à l'enfouissement des déchets à Bure, de la fabrication de bombes aux catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima. Ce dernier continue donc son harcèlement judiciaire en inculquant l'un des cinq du 11 juillet pour avoir refusé de donner durant sa garde-à-vue ses empreintes et son ADN. Non, le ridicule ne l'empêche pas de tout mettre en œuvre pour ficher, jusqu'aux caractéristiques les plus infimes de nos corps, l'ensemble des personnes qui s'opposent à son diktat. Et puis c'est tellement simple de condamner pour refus de prélèvements biologiques...

Le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG), créé par Jospin en 1998 et aujourd'hui applicable à la plupart des délits de droit commun (à l'exception notable des délits

financiers) participe de la même logique d'un État totalisant et répressif. Aujourd'hui, plus d'un million de personnes sont déjà fichées, la conservation des données pour les personnes condamnées est de 40 ans et des peines de prison ferme sont prononcées pour des refus de prélèvement. Nous refusons d'être contrôlé.e.s, fiché.e.s, pucées, tracé.e.s, bipé.e.s et atomisé.e.s par l'État pour mieux asseoir son pouvoir et sa répression, qu'elle s'exerce ou non sur des militant.e.s !

Rassemblement jeudi 25 juillet 2013 à 15h devant le TGI de Rennes (procès à 16h). 7 rue Pierre Abelard à Rennes.

Par ailleurs, n'oublions pas que ce sont désormais 9 procès qui ont eu lieu pendant le premier semestre 2013. Nous en profitons donc pour relancer un **appel à don** auprès du fonds de soutien aux inculpés des luttes anti-THT et anti-nucléaire. On peut déjà estimer les frais à quelques dizaines de milliers d'euros... !!

Fonds de soutien :

Chèque à l'ordre de l'APSAJ – Association pour la solidarité et l'aide juridique : APSAJ, 6, cours des alliés, 35000 Rennes

RIB : 42559 00055 41020014732 07

IBAN : FR76 4255 9000 5541 02001473 207/BIC : CCOPFRPPXXX

Les inculpé.e.s du 11 juillet 2013.